SESSIONI STRASURDINARIA DI U 2026
RIUNIONI DI U 20 DI NUVEMBRI DI U 2026

N° 2026/M4/22

MUZIONI
(CÙ DUMANDA D'ESAMI PRIURITARIU)

DIPUSITATA DA : Frédéric ROCCHI, au nom du groupe *Voce di l'avvene*

UGHJETTU : soutien et de solidarité à la suite des inondations catastrophiques ayant frappé l'Extrême-Sud de la Corse les 5 et 6 novembre 2026

VU les bulletins de vigilance météorologique émis par Météo-France à l'occasion des épisodes de fortes précipitations ayant touché la Corse-du-Sud les 4, 5 et 6 novembre 2026;

CONSIDÉRANT les intempéries d'une violence exceptionnelle qui se sont abattues sur l'Extrême-Sud de la Corse les 5 et 6 novembre 2026, touchant particulièrement les communes de Porto-Vecchio et de Bonifacio, ainsi que les territoires environnants;

CONSIDÉRANT les précipitations particulièrement intenses ayant provoqué des crues soudaines, des inondations majeures, des glissements de terrain et d'importantes destructions d'infrastructures routières, notamment plusieurs ponts et axes de circulation;

CONSIDÉRANT les conséquences humaines, matérielles et économiques de cette catastrophe, avec de nombreuses habitations, commerces, entreprises et infrastructures publiques sinistrés, ainsi que des perturbations importantes des réseaux d'alimentation en eau potable;

CONSIDÉRANT le drame survenu dans la nuit du 5 au 6 novembre 2026 sur la route territoriale 10 (RT10), entre Bonifacio et Porto-Vecchio, où deux personnes ont tragiquement perdu la vie après que leur véhicule a été emporté par les eaux;

CONSIDÉRANT les circonstances particulièrement périlleuses dans lesquelles les secours sont parvenus à sauver la troisième occupante de ce véhicule, grâce à l'engagement conjoint des sapeurs-pompiers de Bonifacio, de Porto-Vecchio, des spécialistes du secours en eaux vives et des moyens héliportés ;

CONSIDÉRANT la mobilisation exceptionnelle des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du Service d'incendie et de secours de Corse-du-Sud (SIS 2A), renforcés par les personnels du Service d'incendie et de secours de la Haute-Corse (SIS 2B) et de l'Unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 5 (UIISC 5) de Corte, représentant au total entre 100 et 150 personnels mobilisés au cours de ces deux nuits, et ayant permis la prise en charge d'une centaine de personnes dans des conditions d'intervention particulièrement dangereuses ;

CONSIDÉRANT le courage et le professionnalisme des personnels de secours qui, confrontés à des routes submergées, à des courants violents et à une visibilité extrêmement réduite, ont poursuivi leurs missions de sauvetage, d'évacuation et de mise en sécurité des populations ;

CONSIDÉRANT la mobilisation sans relâche des services de l'État, des forces de sécurité, des services de santé, de la Collectivité de Corse, des communes, des intercommunalités, des élus locaux, des agents territoriaux, des associations agréées de sécurité civile, des opérateurs de réseaux ainsi que des entreprises privées et des bénévoles ;

CONSIDÉRANT l'engagement des élus et des agents communaux qui, dans le cadre de l'activation des Plans communaux de sauvegarde, ont assuré la coordination des opérations de proximité, l'assistance aux populations, la sécurisation des voiries et la distribution de produits de première nécessité ;

CONSIDÉRANT la fatigue physique et psychologique considérable à laquelle ont été confrontés les personnels mobilisés durant plusieurs jours, sans que celle-ci entame leur détermination à assurer la protection et la sécurité des populations ;

CONSIDÉRANT l'élan remarquable de solidarité et d'entraide qui s'est manifesté spontanément à travers l'ensemble du territoire insulaire ;

CONSIDÉRANT enfin la nécessité d'accompagner durablement les populations et les collectivités sinistrées, de reconstruire les infrastructures endommagées et de renforcer la prévention des risques naturels sur notre île ;

L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ

EXPRIME sa profonde émotion et ses plus sincères condoléances aux familles et aux proches des deux personnes tragiquement décédées lors des inondations survenues sur la RT10 dans la nuit du 5 au 6 novembre 2026, et adresse tout son soutien à la personne rescapée ainsi qu'à l'ensemble des personnes touchées ;

REND un hommage solennel à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, ainsi qu'aux personnels spécialisés et aux moyens de secours engagés durant ces événements, saluant leur courage, leur professionnalisme et leur dévouement exemplaire au service des populations ;

REMERCIE l'ensemble des acteurs publics, privés, associatifs, élus locaux, agents communaux et territoriaux, services de l'État, forces de sécurité, personnels de santé, opérateurs de réseaux, entreprises et bénévoles mobilisés pendant et après la catastrophe ;

AFFIRME sa pleine solidarité envers les habitants, les familles, les commerçants, les entreprises et l'ensemble des personnes sinistrées, et apporte son soutien aux communes de Porto-Vecchio, de Bonifacio et à l'ensemble des collectivités de l'Extrême-Sud ;

APPELLE à une mobilisation coordonnée des pouvoirs publics afin de garantir un accompagnement rapide, adapté et durable des populations sinistrées, et souhaite que les procédures de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle aboutissent dans les meilleurs délais ;

RÉAFFIRME la nécessité de renforcer les politiques publiques de prévention des risques naturels, les dispositifs de prévision et d'alerte ainsi que les capacités opérationnelles des services d'incendie et de secours.

À travers cette motion, l'Assemblea di a Ghjuventù souhaite rappeler que face aux catastrophes, la solidarité, le courage et l'engagement collectif demeurent les fondements de notre société.

À e vittime è à e so famiglie, tuttu u nostru sustegnu. À tutti quelli chì anu purtatu aiutu, tutta a nostra ricunniscenza.